

Chargement et déchargement d'éléments en bois

Informations importantes pour le secteur de la construction bois, l'industrie du bois et les entreprises de transport.

Cette fiche thématique récapitule les règles de sécurité à respecter lors du chargement et du déchargement d'éléments en bois dans les entreprises et sur les chantiers.

L'essentiel en bref

1. À partir d'une hauteur de chute de 2 m, il est interdit de travailler de manière non sécurisée sur les moyens de transport.
2. L'employeur est responsable de l'utilisation de moyens de transport conformes aux règles de sécurité avec les indications importantes.
3. Les moyens de transport doivent être équipés de dispositifs de fixation en nombre suffisant (rails d'arrimage, points d'arrimage, etc.) permettant la sécurisation des éléments en bois et du transport.
4. Les éléments en bois doivent être stabilisés individuellement lors du chargement et du déchargement – indépendamment du dispositif de sécurisation.
5. Les éléments de construction doivent être chargés de manière à pouvoir être déchargés en toute sécurité.
6. Les collaborateurs doivent recevoir des instructions de travail sur le chargement et le déchargement sûrs des moyens de transport.

Exigences applicables aux moyens de transport

Le transport d'éléments en bois doit s'effectuer avec des moyens de transport appropriés qui répondent aux normes et directives usuelles. Les exigences applicables varient selon le matériel transporté et le système de chargement et de déchargement.

Les **données minimales** suivantes sont à définir par le fabricant ou l'entreprise de transport:

- poids à vide et charge utile maximale (à indiquer sur le moyen de transport)
- dimensions maximales des éléments transportés
- étais adaptés aux éléments transportés
- points d'ancrage définis et homologués pour le levage de plateaux interchangeables (vides ou chargés) à l'aide d'une grue
- dispositifs de fixation homologués pour sécuriser les éléments en bois lors du chargement et du déchargement (fig. 1)
- dispositifs de fixation homologués pour sécuriser le plateau interchangeable sur le véhicule de transport (fig. 2)
- consignes d'entretien et de maintenance
- informations sur les accessoires: dispositifs d'arrimage, tapis antidérapants, etc.

Dispositifs de sécurisation et d'arrimage

Chaque élément en bois doit être sécurisé en tout temps contre le basculement et le glissement par deux dispositifs de fixation au minimum. N'utilisez que des dispositifs d'arrimage et de sécurisation homologués et adaptés au moyen de transport.

Les dispositifs de sécurisation peuvent être montés à l'atelier avant le transport. Ils doivent être conformes aux prescriptions de l'entreprise de transport. La sécurisation de l'équipement de transport sur le véhicule s'effectue avec un système adéquat.



1 Fixation des éléments en bois au moyen de dispositifs d'arrimage.

Matériel et équipements

Utilisez uniquement des systèmes de sécurisation homologués et autorisés. Les dispositifs de sécurisation des éléments doivent être conçus de manière à absorber les mouvements occasionnés par l'arrimage et le transport.



2 Immobilisation du plateau interchangeable par verrouillage twist-lock. Bâche de protection pour le transport et contre les intempéries.

Systèmes de chargement et de déchargement

Vous trouverez ci-après des exemples de systèmes de chargement et de déchargement. Ces systèmes doivent être homologués et utilisés conformément aux instructions du fabricant. Optez pour le système le plus adapté pour votre entreprise. N'improvisez pas!

Principe: chargez les éléments en bois dans l'atelier de manière à éviter de monter sur le matériel transporté lors du déchargement sur le chantier.

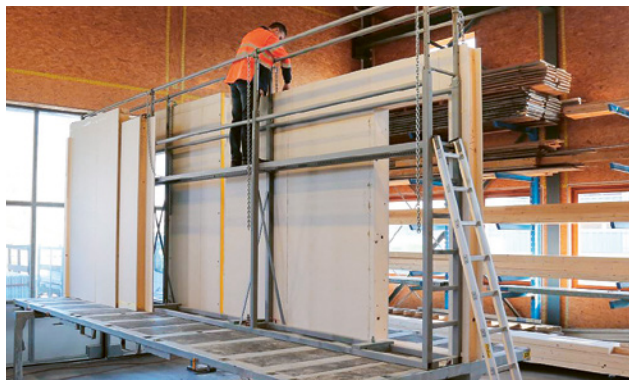
Plateformes élévatrices mobiles de personnes

Une plateforme élévatrice mobile de personnes peut être utilisée à l'atelier et, selon la situation, sur le chantier pour

- charger et décharger les éléments en bois disposés à plat ou à la verticale
- arrimer les éléments en bois et fixer les dispositifs de sécurisation du transport
- installer des protections contre les intempéries, etc.

Plateau interchangeable avec passerelle

Les systèmes à passerelle intégrée permettent de charger et de décharger les éléments en bois en sécurité dans l'atelier et sur le chantier. Le collaborateur accède aux dispositifs d'arrimage depuis un emplacement sûr d'où il peut accrocher les éléments en bois au pont roulant ou à la grue. L'utilisation de passerelles est plus adaptée pour le transport d'éléments en bois verticaux.



3 Système de plateaux interchangeables avec passerelle intégrée.

Échelles

Évitez d'utiliser des échelles pour charger et décharger des éléments en bois, privilégiez des alternatives plus sûres et plus efficaces. En l'absence d'alternative, observez les points suivants:

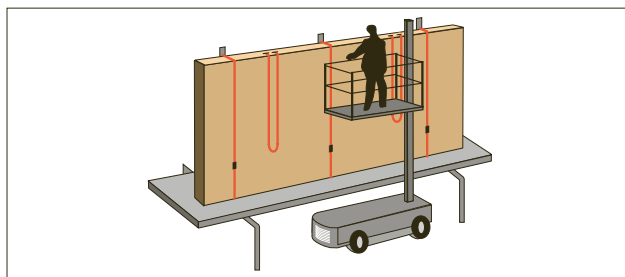
- utilisez des échelles avec plateforme plutôt que des échelles simples
 - renoncez aux échelles doubles (risque de basculement).
- Formulez des consignes pour une utilisation sûre des échelles. Tenez compte des règles et conseils relatifs aux échelles portables sur www.suva.ch/echelles.

Sécurisation des personnes

Les systèmes antichutes assurent un chargement et déchargement sûr des moyens de transport. Ces systèmes doivent être homologués, autorisés et utilisés conformément aux instructions du fabricant. Observez les instructions sur la formation aux travaux nécessitant des «équipements de protection individuelle contre les chutes» sur www.suva.ch/epiantichute.

Sécurisation des éléments

Le chargement et le déchargement des plateaux interchangeables peuvent être optimisés en combinant efficacement des équipements de travail, systèmes de sécurisation des éléments et systèmes d'élingage. La sécurisation s'effectue au moyen de deux sangles d'arrimage fixées aux étais intérieurs et aux rails d'ancrage du plancher du plateau. L'utilisation d'élingues longues sur les chantiers permet d'accrocher les éléments en bois depuis le plancher du plateau et de retirer ensuite les dispositifs d'arrimage. (Fig. 4)



4 Système combiné de chargement et de déchargement.

Normes et prescriptions applicables

- EN 12195 Dispositifs d'arrimage des charges sur véhicules routiers
- Directive CFST 6512 «Équipements de travail»
- Diverses publications sur l'arrimage des charges disponibles auprès de: ASTAG et Les Routiers Suisses
- Information DGUV 214-003: Laden und Sichern
- Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA)
- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst)



Infos complémentaires

- Feuillelet d'information «Éléments de construction en bois. La planification, gage de sécurité» www.suva.ch/66135.f
- Liste de contrôle «Éléments de construction en bois» www.suva.ch/67095.f
- Feuillelet d'information «Échelles portables» www.suva.ch/44026.f
- Liste de contrôle «Plateformes élévatrices PEMP» www.suva.ch/67064/2.f
- Guide OTConst, solution par branche www.holzbauvital.ch